

CONDITIONS FINANCIERES

L'Etat, en principe, devrait pourvoir aux dépenses de fonctionnement de l'établissement selon les clauses du contrat d'association. Néanmoins, il ne couvre pas toutes les charges et nous devons demander aux familles une participation financière dite "scolarité". S'y ajoutent éventuellement, les frais de pension ou demi-pension.

L'Institut, soucieux d'être ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, établit une péréquation familiale (sur la scolarité, fonction du nombre d'enfants et des ressources). De plus, lorsque les familles en situation financière difficile font une demande de réduction, la demande est accueillie avec bienveillance : nous voulons que nos portes soient ouvertes à tous.

DANS QUEL ESPRIT EST CONCU CE TARIF ?

Une école catholique doit pouvoir accueillir des élèves sans que l'argent soit un obstacle insurmontable.

* Sauf en B.T.S et en Bac Pro Métiers de la Sécurité, une grille de péréquation (sur scolarité) prend en compte les ressources des familles et les charges pesant sur celles qui mettent plusieurs enfants dans l'enseignement catholique.

* Possibilité de réductions aux familles qui, devant une charge trop lourde, soumettront leur cas particulier au Chef d'Etablissement en toute simplicité, en retournant la feuille "demande de réduction" pour le 10 Août au plus tard (dossier « formulaires »).

* Nous remercions ceux qui peuvent verser une participation complémentaire volontaire. Ils permettent le jeu de la solidarité (dossier « formulaires »).

Les tarifs (scolarité, hébergement, restauration, cotisation sportive UGSEL obligatoire) sont établis pour l'année scolaire et sont appelés en septembre.

Des appels financiers peuvent avoir lieu en cours d'année pour :

- les échanges et les sorties pédagogiques
- les activités culturelles et artistiques
- la licence sportive ASIA individuelle facultative
- les œuvres intégrales étudiées (par ex. en français)
- le manuel et le fichier de catéchèse

PRECISIONS :

- **Restauration : les absences pour stages ou examens sont prises en compte dans le tarif annuel et ne peuvent donner lieu à réduction.** Les absences occasionnelles non prévues (maladies, accidents...) ne donnent lieu à remboursement qu'à partir d'un mois d'absence. Les tarifs de restauration tiennent compte, également, des dates de sortie de fin d'année ; **au-delà tout repas pris sera facturé.**
- Tout changement de régime (externat, pension, demi-pension) doit être demandé **un mois avant la fin du trimestre scolaire**. Tout trimestre entamé est dû.
- Notre système informatique permet aux familles qui le souhaitent, un étalement mensuel des règlements par prélèvement automatique (**service gratuit**)
- **Le retour du dossier « formulaires » pour le 10 Août** est une des conditions pour ne pas avoir d'office l'application de la part de péréquation la moins favorable.
- **L'assurance scolaire est incluse dans nos frais ; elle ne comprend pas la responsabilité civile pour laquelle vous devez être couvert (généralement avec l'assurance habitation).** Garantie jointe à ce dossier.

Les règlements se font :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "INSTITUT SAINT-LO"
- par espèces exclusivement à la Comptabilité de l'INSTITUT
- par prélèvement (se reporter au dossier « formulaires »).

GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2018/2019 (montant indiqué multiplié par 10) SCOLARITE

Classe de votre enfant	Maternelle	Primaire	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	3 ^e Prépa Pro	L.P.				S.T.S	
			6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e			Bac prof Commerce 2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term	Bac prof Métiers de la Sécurité		S.T.S		
								2 ^{nde} /1 ^{ère}	Term Police Gendarmerie		Term Sapeur- Pompier	
SCOLARITE	Base pour calcul	24 €	24 €	51,60 €	62,10 €	62,10 €	46,80 €	46,80 €	68 €	68 €	163 €	85 €
	Maxi (selon péréquat°)	32 €	32 €	59,60 €	70,10 €	70,10 €	54,80 €	54,80 €				

Part de péréquation SCOLARITE (hors B.T.S) : 2,00 €

DETERMINATION DE LA PEREQUATION FAMILIALE (exprimée en nombre de parts) sur SCOLARITE

Scolarité	Suivant le cycle d'études fréquenté par l'élève et en fonction :	Ecole				Collège				Lycées			
		1	2	3	+	1	2	3	+	1	2	3	+
	* du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement catholique	1	2	3	+	1	2	3	+	1	2	3	+
	non imposable et moins de 150 €	0	-1	-2	-3	0	-2	-5	-8	+2	+1	-2	-5
	* de la catégorie d'impôts												
	entre 150 € et 1.500 €	+2	+1	0	-1	+2	0	-3	-6	+3	+1	-1	-4
	plus de 1.500 €	+4	+3	+2	+1	+4	+3	0	-3	+4	+2	+1	0

Guide pour le calcul du montant de la scolarité (S)

S	Scolarité de base (selon unité pédagogique de l'enfant)	Nb de parts de péréquation (+ ou -)	Montant péréquation (nb de parts x 2 €)	Scolarité après péréquation (scolarité de base +/- montant péréquation)
Enfant 1				
Enfant 2				
....				
			Total scolarité (S)	

**GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2018/2019
(montant indiqué multiplié par 10)
RESTAURATION**

	Classe de votre enfant	RESTAURATION de ½ pension : 4 repas	RESTAURATION de pension
ECOLE	Maternelle	52,80 €	
	Primaire	69,30 €	
COLLEGE	6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème}	77,70 €	153,40 €
	3 ^{ème}	73,70 €	146,60 €
LYCEE GENERAL	2 ^{nde}	73,10 €	144,60 €
	1 ^{ère}	71,90 €	143,00 €
	Term	71,30 €	140,90 €
LYCEE TECHNOLOGIQUE	1 ^{ère}	71,90 €	143,00 €
	Term	71,30 €	140,90 €
LYCEE PROFESSIONNEL	3 ^{ème} Prépa Pro	70,20 €	136,80 €
	2 ^{nde} Pro MS	65,00 €	129,00 €
	2 ^{nde} Pro COM	65,50 €	129,00 €
	1 ^{ère} Pro MS	59,20 €	116,50 €
	1 ^{ère} Pro COM	60,90 €	119,60 €
	Term Pro GA & COM	52,80 €	103,50 €

Guide pour le calcul du montant de la restauration (R)
(pas de péréquation)

R	Restauration
Enfant 1	
Enfant 2	
....	
Total Restauration (R)	

Ticket repas externe à l'unité : **MAXI 2 repas par semaine sauf BTS** :

Ecole : Maternelle : **4,20 €**
Primaire : 5,25 €

Collège, LGT, LP : 6,20 €

BTS : tarif Crous
(2017/2018 : 3,25 €)

GRILLE TARIFAIRE 2018/2019 (montant indiqué multiplié par 10) HEBERGEMENT

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	L.P.		S.T.S
	6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e		3 ^e Prépa Pro	Bac prof	
HEBERGEMENT Pension	150,50 €	150,50 €	150,50 €	150,50 €	150,50 €	150,50 €

Guide pour le calcul du montant de l'hébergement (H)
(pas de péréquation)

H	Nombre d'enfants pensionnaires X 150,50 €
Total hébergement	

GRILLE TARIFAIRE 2018/2019 (montant indiqué multiplié par 10) ETUDES / GARDERIE

Classe de votre enfant	Garderie Maternelle	CP	Etudes Primaire CE1 à CM2	Etudes Collège		Etudes L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	Etudes L.P.	
				6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e		3 ^e Prépa Pro	Bac prof
Etudes / Garderie	<u>Gratuite</u>	13,50 €	18,90 €	13,30 €	13,30 €	13,30 €	13,30 €	13,30 €

Guide pour le calcul du montant de l'étude ou garderie (E/G)
(pas de péréquation)

E/G	Montant étude ou garderie
Enfant 1	
Enfant 2	
....	
Total Etude / Garderie (E/G)	

Guide récapitulatif pour le calcul de la facture ANNUELLE

Total scolarité (S)		
Total restauration (R)		(selon régime)
Total hébergement (H)		(selon régime)
Total Etude / Garderie (E/G)		(option)
Sous-total 1 (S+R+H+E/G)		
A - Sous total 1 * 10		
B - Cotisation APEL (p.31)		
C – Total annuel (A+B)		



RENOI AU DOSSIER « FORMULAIRES » : POUR L'ETALEMENT DE VOS DEPENSES